



Convention sur la  
diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE  
DES FORÊTS • 2011



Réf. : SCBD/ABS/VN/AS/76242

26 mai 2011

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

**Détails additionnels sur l'Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages, 4-5 juin 2011, Montréal, Canada**

Madame/Monsieur,

La présente notification fait référence à la notification 2011-066 en date du 29 mars 2011 sur l'Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages qui se tiendra les 4 et 5 juin 2011 à Montréal au Canada.

À cet égard, je tiens à attirer votre attention sur le fait que l'ordre du jour a été révisé. La version révisée ainsi que l'ordre du jour annoté de l'atelier sont maintenant disponibles sur la page Web de la réunion au: <http://www.cbd.int/meetings> et se trouvent en pièces jointes pour votre commodité.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif  
Secrétaire exécutif

### Pièces jointes

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux Points focaux CDB, Points focaux CIPN et aux organisations des communautés autochtones et locales  
Cc: TIRPAA



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5



**Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages  
Organisation internationale pour l'aviation civile, Montréal, 4-5 juin 2011**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Jour 1: Session de l'avant-midi (10h00 – 13h00)**

Ouverture de la réunion (10h00 -10h30):

- Discours d'ouverture
  - Dr. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB)
  - Dr. Shakeel Bhatti, Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)
- Introduction à l'atelier: méthodologie et organisation du travail
  - Secrétariats de la CDB et du TIRPAA

Renforcement des capacités à l'appui du Protocole de Nagoya (10h30-13h00)

- Présentation par le Secrétariat du FEM sur les activités et plans en cours à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya
- Présentation générale du Secrétariat de la CDB sur ses activités dans le cadre du projet de moyenne envergure du FEM sur le renforcement des capacités à l'appui de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dès que possible.

Pause-café (11h00 –11h15)

- Présentation générale sur les obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya
  - Mesures relatives au respect des obligations sur l'accès et le partage des avantages
  - Mesures à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment sur l'établissement de correspondants nationaux, d'autorités nationales compétentes, du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et sur les mesures de sensibilisation.

Période de questions/réponses

- Présentation générale sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du TIRPAA
  - Aperçu du Système multilatéral d'accès et partage des avantages du TIRPAA
  - Activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et partage des avantages.

Période de questions/réponses

Lunch (13h00–15h00)

### **Jour 1: Session de l'après-midi (15h00-18h00)**

#### Discussion générale sur les obligations des parties en vertu du Protocole de Nagoya (15h00 – 18h00)

- Mesures relatives au respect des obligations sur l'accès, le partage des avantages et la conformité
- Mesures soutenant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, incluant la création de correspondants nationaux, d'autorités nationales compétentes, du Centre d'échange d'informations sur l'accès et le partage des avantages, et de mesures de sensibilisation.
- Échange des expériences et leçons tirées respectives en ce qui concerne le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du TIRPAA.

Pause-café (16h30-16h45)

### **Jour 2 (10h00-13h00)**

#### Identification des besoins et priorités des Parties en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya. (10h00 – 13h00)

##### Groupes de discussion (10h00-11h15)

- **Groupe 1:** Identifier les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités des Parties afin de répondre à leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya sur l'accès, le partage des avantages, et la conformité, ce qui a trait à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées.
- **Groupe 2:** Identifier les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités concernant les outils et mécanismes de soutien à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, y compris:
  - La désignation des correspondants nationaux et d'autorités nationales compétentes
  - La mise en place du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages
  - La sensibilisation.

Pause café (11h15-11h30)

Compte-rendu à la session plénière (11h30-13h00)

- Compte-rendu de chaque groupe à la plénière:
  - Aperçu des conclusions de chaque groupe
  
- Conclusions de l'Atelier: les besoins et priorités identifiés en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sont transmis au CIPN-1 pour examen
  
- Clôture de l'atelier



Convention sur la  
diversité biologique



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages  
Organisation internationale pour l'aviation civile, Montréal, 4-5 juin 2011**

**ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

**CONTEXTE**

Dans la décision X/1, au paragraphe 13, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de fournir de l'assistance technique aux Parties, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, dans le but de supporter la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages dans les plus brefs délais.

Dans le paragraphe 14 de la même décision, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été invité à fournir du soutien financier aux Parties afin d'aider à l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dès que possible.

Dans ce contexte, le chef de la direction du FEM a fourni un million de dollars en soutien financier pour un projet de moyenne envergure mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et exécuté par le Secrétariat à l'appui de la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dès que possible.

En outre, lors de la COP 10 tenue à Nagoya, les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) ont signé un Mémorandum d'accord pour renforcer la collaboration dans des domaines d'intérêt communs relevant de leurs mandats. Le Mémorandum prévoit, entre autres, l'organisation conjointe d'ateliers, de séminaires et d'autres activités relatives à l'accès et au partage des avantages et à d'autres domaines.

En tant qu'activité se déroulant dans le cadre du projet de moyenne envergure du FEM, cet atelier de renforcement des capacités est le premier d'une série d'ateliers organisés conjointement par les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). Ce premier atelier a pour but de contribuer à l'identification des besoins et des priorités des Parties en ce qui a trait au renforcement des capacités dans la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya et de s'appuyer sur l'expérience et les leçons tirées de la mise en œuvre du TIRPAA.

Conformément à la décision X/1, le Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya examinera, lors sa première réunion, les mesures pour aider au renforcement des capacités, au développement des capacités et au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles dans les pays en développement. Les résultats de l'atelier seront transmis au Comité intergouvernemental pour examen.

## **Jour 1: Session de l'avant-midi (10h00 – 13h00)**

### **1. SESSION D'OUVERTURE (10h00 -10h30):**

L'atelier sera ouvert par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Dr. Ahmed Djoghlaif, et le Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), Dr. Shakeel Bhatti.

Les Secrétariats de la CDB et du TIRPAA donneront une introduction à l'atelier, incluant la méthodologie et l'organisation du travail

### **2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À L'APPUI DU PROTOCOLE DE NAGOYA (10h30-13h00)**

#### ***2.1 Présentation générale sur les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya***

Le Secrétariat du FEM donnera un aperçu de ses activités et plans en cours à l'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Le Secrétariat de la CDB donnera une présentation générale de ses activités dans le cadre du projet de moyenne envergure du FEM sur le renforcement des capacités à l'appui de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dans les plus brefs délais.

Pause-café (11h00–11h15)

#### ***2.2. Présentation générale sur les obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya***

Le Secrétariat présentera un aperçu général des obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya en ce qui a trait aux :

- Mesures relatives au respect des obligations sur l'accès, le partage des avantages et la conformité
- Mesures à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment sur l'établissement de correspondants nationaux, d'autorités nationales compétentes, du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et sur les mesures de sensibilisation.

#### ***2.3. Présentation générale sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du TIRPAA***

Le Secrétariat du TIRPAA présentera un aperçu du/des :

- Système multilatéral d'accès et partage des avantages du TIRPAA
- Activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et partage des avantages.

Les présentations seront suivies d'une période de questions et réponses. Les présentations serviront à fournir une base pour les discussions qui seront effectuées dans l'après-midi sur les obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya.

Lunch (13h00-15h00)

### **Jour 1: Session de l'après-midi (15h00-18h00)**

#### **3. DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LES OBLIGATIONS DES PARTIES EN VERTU DU PROTOCOLE DE NAGOYA (15h00 – 18h00)**

Dans un contexte informel, les participants seront invités à partager de l'information et à échanger leurs expériences dans le processus et les mesures prévues afin de répondre à leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya en ce qui a trait aux:

- Mesures relatives au respect des obligations sur l'accès, le partage des avantages et la conformité
- Mesures à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, incluant l'établissement de correspondants nationaux, d'autorité nationale compétente, du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et sur les mesures de sensibilisation.

Les participants seront aussi invités à partager leurs expériences et leçons tirées respectives en ce qui concerne le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du TIRPAA.

Pause-café (16h30-16h45)

### **Jour 2 (10h00-13h00)**

#### **4. IDENTIFICATION DES BESOINS ET PRIORITÉS DES PARTIES EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS OBLIGATIONS EN VERTU DU PROTOCOLE DE NAGOYA (10h00 – 13h00)**

Sur la base des résultats des discussions menées lors du premier jour, et à la lumière de l'expérience du TIRPAA, les participants seront invités à identifier leurs besoins et priorités en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment pour assurer les complémentarités entre le Protocole et le TIRPAA et la poursuite de leur mise en œuvre harmonieuse.

##### ***4.1 Groupes de discussion (10h00-11h15)***

En vue de faciliter les discussions, les participants seront divisés en deux groupes de discussion, pour respectivement :

- **Groupe 1:** Identifier les besoins et priorités des pays en matière de renforcement des capacités afin de répondre à leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya sur l'accès, le partage des avantages, et à la conformité, en ce qui a trait à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées.
- **Groupe 2:** Identifier les besoins et priorités de renforcement des capacités concernant les outils et mécanismes de soutien à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, y compris:
  - La désignation des correspondants nationaux et autorités nationales compétentes
  - La mise en place du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages
  - La sensibilisation.

Pause café (11h15-11h30)

#### ***4.2 Compte-rendu à la session plénière (11h30-13h00)***

Les deux groupes seront invités à faire un compte-rendu à la plénière des résultats de leurs discussions. À la lumière des discussions menées, au cours de l'atelier, les besoins de renforcement des capacités et des priorités identifiées en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole de Nagoya seront transmis au Comité intergouvernemental pour examen.

#### **5. CLÔTURE DE L'ATELIER**

L'atelier se clôturera à 13h00 le dimanche 5 juin 2011.